



QUESTIONNAIRE FNAIM DU GRAND PARIS

1. Quelles sont vos cinq priorités, en matière de logement, pour la ville de Paris ?

Toutes les métropoles connaissent aujourd'hui un renchérissement du logement : New-York, Londres, Tokyo. Paris doit aussi faire face à ce défi. Pour y répondre, depuis 2014, nous avons choisi d'investir 3 milliards d'euros à destination du logement des classes moyennes et des familles modestes. Nous avons ainsi produit 41 000 logements sociaux, ce qui explique que des infirmiers, des policiers, des caissiers, des enseignants, des jeunes cadres puissent rester vivre à Paris. Parallèlement, nous avons travaillé au rétablissement de l'encadrement des loyers. J'observe, d'ailleurs, que Londres plaide à son tour pour un encadrement des loyers s'agissant d'une mesure pragmatique permettant de protéger le pouvoir d'achat des habitants de nos métropoles.

Ces six prochaines années, nous aurons deux priorités pour le logement : nous souhaitons à la fois continuer à agir en faveur du logement abordable, ce qui suppose d'agir sur tous les leviers relevant de nos prérogatives, et continuer à préparer notre ville aux changements climatiques, grâce à la rénovation du parc bâti et à l'accompagnement des copropriétés et des bailleurs sociaux.

2. Quelles sont vos solutions pour permettre aux classes moyennes de rester à Paris ou de venir y vivre ?

Tout d'abord, nous souhaitons continuer à produire, dans Paris, des logements sociaux pour les familles modestes comme pour celles de la classe moyenne. Le meilleur service que Paris puisse rendre à la métropole, c'est le respect de la loi SRU visant à atteindre le seuil des 25% de logements sociaux d'ici 2025.

Concernant le parc privé, nous souhaitons agir de plusieurs manières : je partage le souhait des Parisiennes et des Parisiens de voir l'encadrement des loyers pleinement appliqué. Nous signerons d'ici l'été 2020 une charte avec l'ensemble des agences et des plateformes, engageant chacun au respect de la loi. Je souhaite que nous organisions, tous les six mois, un contrôle aléatoire des annonces mises sur le marché dans une démarche de transparence qui est aujourd'hui attendue par les Parisiennes et les Parisiens. Nous souhaitons aussi agir sur l'offre à travers la création, en lien avec des acteurs institutionnels, d'une Foncière Paris Logement Abordable afin de proposer aux classes moyenne des logements loués 20% en dessous du prix du marché. Enfin concernant l'accession à la propriété, nous proposerons aux Parisiennes et aux Parisiens 5 000 logements à moins de 5 000 euros du m² grâce à la dissociation du foncier et du bâti.

3. On recense près de 100 000 logements vacants à Paris. Comment les faire intégrer le marché locatif ?

Trop de logements échappent aujourd'hui à la location classique, et ne bénéficient plus aux Parisiennes et aux Parisiens. Je souhaite que ces logements retrouvent un usage pour les habitants. Cela passe notamment par un accompagnement des propriétaires qui seraient réticents à louer leur logement, à travers des dispositifs de garantie et de gestion locative. Par ailleurs, de nombreux logements sont aujourd'hui soustraits au marché locatif car loués à l'année sur Airbnb et d'autres plateformes de location touristique. C'est contraire à la loi, et cela ne peut plus durer. J'organiserai en juin prochain un référendum pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de s'exprimer en faveur d'une plus forte régulation des locations touristiques. C'est une demande que nous avons aussi portée, le 5 mars dernier, devant la Commission européenne avec 22 villes européennes, parmi lesquelles Amsterdam, Berlin, Barcelone, Bruxelles, Porto, Vienne ou encore Bordeaux.

4. Comment construire de nouveaux logements à Paris ?

Nous continuerons à construire dans Paris, car c'est un levier important pour qui veut permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'accéder à des logements abordables. Cependant, il est une évidence : on construira moins ces prochaines années car le nombre de parcelles disponibles diminue. Mais quand il y a des opportunités, il faut faire preuve d'un peu d'imagination et d'intelligence pour voir comment combiner logement, espaces verts et équipements publics.

5. Comment appréhendez-vous les défis liés aux Jeux Olympiques 2024, en matière de logement ?

Les Jeux Olympiques constituent un formidable accélérateur de transformations pour le Grand Paris, et notamment la Seine-Saint-Denis qui accueillera le village olympique et paralympique. Ces territoires, outre l'accueil des délégations du monde entier le temps des épreuves, bénéficieront dans la durée des logements, des équipements et des locaux d'activité qui seront construits pour les Jeux Olympiques. C'est une excellente nouvelle, et une preuve supplémentaire de la coopération efficace que Paris mène avec les collectivités voisines. Il s'agira également d'accueillir au mieux les spectateurs et touristes qui se rendront à Paris et assisteront aux événements sportifs, et nous veillerons à ce que les plateformes de location touristique se conforment à la loi.

6. Malgré l'ambitieux plan insalubrité lancé en 2001, de nombreux cas de logements insalubres sont encore soulevés. Le pôle parisien en charge de la lutte contre l'habitat indigne recense chaque année plus de 5 000 cas d'insalubrité signalés. Quelles sont vos propositions pour éradiquer l'insalubrité des logements à Paris ?

Depuis 2001, nous mobilisons des moyens financiers considérables pour résorber l'insalubrité sur le territoire parisien. À cet égard, je tiens à remercier la Fondation Abbé-Pierre, qui dans son dernier rapport annuel, à souligner le volontarisme de notre collectivité en la matière.

Nous avons sorti plus d'un millier d'immeubles de l'insalubrité. Aujourd'hui, la Ville fait face à de nouveaux défis puisque l'habitat insalubre évolue sous une forme diffuse. C'est pourquoi nous avons créé en 2016 une concession d'aménagement portant sur le traitement de l'insalubrité à l'échelle du lot.

La signature d'un protocole entre la Ville, le TGI de Paris, la Préfecture de police et la PRIF en 2016 a permis de renforcer le volet pénal de l'habitat indigne pour mieux lutter contre les marchands de sommeil. Cela a été suivi d'effet puisque les dossiers signalés par notre administration au parquet ont considérablement augmenté au cours des dernières années.

Enfin, dans le cadre de la loi Elan, nous avons exprimé notre souhait de voir confisquer les indemnités d'expropriation d'un propriétaire ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, comme cela se pratique dans d'autres pays européens. En outre, la Ville se constitue désormais systématiquement

ment partie civile lors des procès. C'est un grand pas en avant dans la lutte contre les marchands de sommeil.

7. Avez-vous imaginé des solutions pour aider au relogement des sans-abris ?

La lutte contre l'exclusion est une priorité. Nous avons souhaité agir de différentes façons, d'abord en menant une politique active de prévention des expulsions avec des résultats : elles ont diminués de 30% à Paris ces dix dernières années alors qu'elles ont augmenté de 40% au niveau national. Par ailleurs, le renforcement des maraudes, la mobilisation du domaine intercalaire, le recours à l'intermédiation locative, le développement du dispositif Louez solidaire, les recours à l'accord collectif départemental, le développement des pensions de famille sont autant des moyens de favoriser l'accès au logement des personnes sans abri.

Nous nous engageons à aller encore plus loin, notamment en développant dans chaque arrondissement une halte pour femmes et familles, une bagagerie solidaire et une pension de familles et cela d'ici 2026. Nous poursuivrons la production de logements sociaux avec l'objectif de dépasser le seuil légal de 25% de logements sociaux à Paris en 2025.

Concernant le public spécifique des jeunes, particulièrement précaire, nous voulons prolonger le contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans pour tous les jeunes confiés à l'ASE de Paris afin qu'aucun ne se retrouvent à la rue en fin de prise en charge.

Enfin, nous appuierons l'idée d'un Pacte métropolitain de lutte contre la grande exclusion et une nuit de la solidarité métropolitaine, pour coordonner cette politique à l'échelle de la métropole avec l'ensemble des acteurs et la rendre plus fluide et plus efficace.